

Contribuer à améliorer l'efficacité de l'aide

EXPLICATION RAISONNEE DES TAUX D'INTERET UTILISES POUR LE MICROREDIT

Pourquoi les institutions de microfinance (IMF) imposent-elles des taux d'intérêt aussi élevés aux pauvres ? Le présent document expose quelques uns des points essentiels à considérer au sujet des taux d'intérêt en vigueur dans le domaine du microcrédit et du rôle des bailleurs de fonds.

Les taux d'intérêt du microcrédit sont établis de façon à permettre l'offre de services financiers durables, à long terme et à grande échelle//et à un très grand nombre de clients?. Les IMF se doivent d'utiliser des taux d'intérêt leur permettant de couvrir leurs coûts administratifs, le coût du capital (y compris le coût de l'inflation), les pertes sur créances et une augmentation de leurs fonds propres. Les IMF qui ne respectent pas cette règle ne peuvent fonctionner que pendant un certain temps, ne servent qu'une clientèle restreinte et privilégient la plupart du temps les objectifs fixés par un bailleur de fonds ou par un gouvernement, plutôt que les besoins de leurs clients . Seules les IMF viables sont en mesure de fournir un accès permanent aux services financiers aux centaines de millions de personnes qui en ont besoin.

Bien que les taux d'intérêt des institutions de microcrédit puissent atteindre un niveau élevé de façon légitime, il peut arriver que l'inefficacité de leurs opérations les gonfle indûment. À mesure que le marché du microcrédit parvient à maturité dans un pays ou une région donnés, les bailleurs de fonds, notamment, devraient accorder une plus grande attention aux moyens de réduire les coûts d'exploitation pour garantir le plus haut degré d'efficacité et de compétitivité des taux d'intérêt.

Pourquoi les taux d'intérêt du microcrédit sont-ils plus élevés que ceux pratiqués par les banques ? Parce que le coût d'un prêt de petite taille est proportionnellement plus élevé que celui d'un prêt important.

- Si le coût réel par prêt est de 25 \$, le coût proportionnel est de 0,25 pour cent pour un prêt d'un montant de 10 000 \$, mais de 25 pour cent pour un prêt d'un montant de 100 \$.
- Le coût proportionnel d'administration des micro-prêts est même plus élevé, car ils s'adressent à une clientèle sans historique de crédit ni garantie, souvent illettrée et située dans des régions isolées. Il est coûteux pour les IMF de se déplacer vers ces clients et de veiller attentivement aux remboursements.

Comment des taux d'intérêt aussi élevés peuvent-ils être abordables pour les pauvres ? Les clients aboutissent à une comparaison favorable du coût d'intérêt du microcrédit avec l'ensemble de leurs coûts de fonctionnement professionnels ou personnels, leurs revenus et les autres sources de financement non officielles. Pour les pauvres, l'accès au crédit est plus important que le niveau réel de l'intérêt.

- Pour un micro-entrepreneur, le coût d'un micro-prêt ne représente qu'une petite part de ses coûts d'activité. Un micro-prêt à trois mois, d'un montant de 100 \$, assorti d'un intérêt mensuel de 6 pour cent, calculé sur la valeur résiduelle du prêt, revient à 12,23 \$ au client. Une enquête menée au Chili, en Colombie et en République Dominicaine a conclu qu'un taux d'intérêt mensuel de 6 pour cent représente typiquement moins de 3,4 pour cent du coût total d'un micro-entrepreneur.
- Un entrepreneur pauvre, surtout s'il exerce une activité commerciale, peut générer un bénéfice plus important par unité supplémentaire de capital qu'une entreprise bénéficiant de capitaux élevés, car elle ou il démarre avec très peu. Il ressort d'enquêtes réalisées en Inde, au Kenya et aux Philippines, que le rendement annuel moyen des investissements effectués par les micro-entreprises variant entre 117 et 847 pour cent.
- Les taux d'intérêt facturés par les prêteurs privés sont infiniment plus élevés que ceux pratiqués par les IMF. Le taux d'intérêt réel imposé par ces prêteurs est souvent supérieur à 10 pour cent par mois. Citons le prêt « 5/6 » typique aux Philippines : qui emprunte cinq pesos le matin doit en rembourser six le soir. Ce qui correspond à un taux d'intérêt *quotidien* de 20 pour cent.

Les bailleurs de fonds doivent-ils subventionner les taux d'intérêt du microcrédit ? N'appartient-il pas aux bailleurs de fonds et aux gouvernements d'assurer le financement du coût du crédit des très pauvres ? Les taux d'intérêt subventionnés ne profitent en général qu'à un petit nombre d'emprunteurs, et seulement pendant une brève période. La subvention des taux d'intérêt représente une utilisation inappropriée des capitaux publics ou des bailleurs de fonds car il entraîne une distorsion des marchés et peut occasionner des rentes de situation. Les programmes qui ciblent des populations spécifiques à l'aide d'une subvention des taux d'intérêt affichent généralement faible taux de remboursement, dépendance institutionnelle et taux de croissance limité. La clientèle considère en général ces prêts comme des « cadeaux » non renouvelables qu'il n'est pas nécessaire de rembourser.

Les subventions sont nécessaires lors de l'établissement d'une IMF, mais il est préférable de limiter leur utilisation au financement des coûts d'exploitation et à la mise en place des systèmes de l'institution et de son personnel.

- Il peut se passer plusieurs années avant qu'une IMF atteigne une taille et un degré d'efficacité suffisant pour que les paiements d'intérêt suffisent à couvrir ses coûts. Pendant cette période, les bailleurs de fonds jouent un rôle important car leurs subventions forment la base de capital des IMF efficaces, ce qui leur permet de croître plus rapidement, d'augmenter leur capacité de financement et de répondre aux besoins d'une clientèle plus nombreuse de façon durable.
- Si l'objectif d'un bailleur de fonds est de transférer des ressources à un groupe de bénéficiaires pauvres, le microcrédit pourrait ne pas être l'outil le plus efficace. Il est peut-être préférable d'utiliser d'autres moyens d'intervention, tels qu'une subvention des services sociaux ou même des dons à l'intention des populations très pauvres ou complètement démunies.

Comment un bailleur de fonds peut-il savoir si un manque d'efficacité provoque un gonflement – injustifié des taux d'intérêt ? Il est possible de comparer les ratios d'efficacité et les taux d'intérêt entre institutions similaires et avec le secteur informel. .

- *The MicroBanking Bulletin* (MBB) est la meilleure source publique d'informations comparées de ratios financiers dans le secteur de la microfinance. Après avoir standardisé les données fournies par 148 IMF du monde entier, le MBB compare les indicateurs clés par catégories : région, méthodologie, taille de l'établissement, marché ciblé, âge de l'institution, etc. (Voir les exemples présentés ci-dessous.)

Dépenses administratives, en pourcentage du portefeuille de prêts, par régions	
Asie	18,9 %*
Europe de l'est	20,1 %
Amérique latine	23,3 %
Afrique	38,2 %

Rendement du portefeuille, par catégorie de taille de l'établissement	
IMF de grande taille	31,6 %*
IMF de taille moyenne	43,4 %
IMF de petite taille	48,2 %

*Données ne concernant que les IMF autonomes financièrement.

- À mesure que les IMF atteignent une certaine maturité et que les marchés gagnent en compétitivité, des gains d'efficacité peuvent permettre une réduction des taux d'intérêt facturés sur les micro-prêts. BancoSol, une IMF bolivienne, a pratiquement doublé son degré d'efficacité au cours des dix dernières années, et a ramené son taux d'intérêt nominal de 50 pour cent aux environs de 24 pour cent.

Les taux d'intérêt des IMF doivent pouvoir couvrir les coûts d'exploitation, mais ces coûts devraient aussi refléter le meilleur degré d'efficacité possible. Que peuvent faire les bailleurs de fonds ?

- **Éviter de plafonner les taux d'intérêt.** Les gérants des IMF sont les mieux placés pour prendre les décisions relatives aux taux d'intérêt. Une structure de taux d'intérêt qui ne permet pas à une IMF de couvrir ses coûts est une garantie d'échec à long terme.
- **S'efforcer d'accroître l'efficacité des IMF.** Le niveau élevé des taux d'intérêt de nombreuses IMF procède en partie de l'importance des coûts administratifs. Les bailleurs de fonds peuvent offrir aux IMF des services techniques contribuant à la réduction des coûts et à l'amélioration de la productivité, tels qu'une analyse de coût des produits offerts et une rationalisation des processus.
- **Exiger la publication de rapports financiers transparents.** La transparence permet aux intervenants de comprendre les flux de revenus et de dépenses d'une IMF. Elle permet également une amélioration des résultats car elle force les IMF à se comparer avec leurs pairs et à trouver des moyens d'améliorer leur efficacité.
- **Apporter leur assistance aux infrastructures de l'industrie (centrale des risques, formation d'auditeurs...).** Les infrastructures de l'industrie comprennent les services permettant aux institutions de fonctionner plus efficacement. Les centrales des risques contribuent à la réduction des coûts des IMF liés à l'évaluation du risque de crédit. Des prestations d'audit adaptées à la microfinance servent à produire des états financiers transparents et comparables.
- **Encourager une gamme étendue d'institutions (ONG, mutuelles de crédit, banques...).** Chaque catégorie d'IMF est dotée d'une structure de coûts différente et offre des services différents à sa clientèle : une gamme d'institutions garantit non seulement une plus forte compétitivité mais également que les clients seront à même d'opérer un choix.

Auteur : Ruth P. Goodwin-Groen, participation du bureau du CGAP.

Ressources supplémentaires : "CGAP Disclosure Guidelines for Financial Reporting by Microfinance Institutions," version provisoire janvier 2001, CGAP Microfinance Consensus Guidelines (Washington, D.C. : CGAP, forthcoming); Committee of Donor Agencies for Small and Medium Enterprise/Donors' Working Group on Financial Sector Development, *Micro and Small Enterprise Finance: Guiding Principles for Selecting and Supporting Intermediaries* (Wash, D.C: Banque mondiale, 1995); "Financial Intermediary Lending," Document de travail de la Banque mondiale n°. 8.30 (juillet 1998); Malcolm Harper, *Profit for the Poor: Cases in Microfinance* (Londres : Intermediate Technology Publications, 1998); *MicroBanking Bulletin*, n° 7 (novembre 2001); Richard Rosenberg, *Les taux d'intérêt applicables aux microcrédits*, Étude Spéciale n° 1 (Washington, D.C. : CGAP, janvier 1997); Marguerite Robinson, *The Microfinance Revolution: Sustainable Finance for the Poor*, Vol. I (Wash., DC: Banque mondiale, 2001).

Websites : www.microbanking-mbb.org, www.cgap.org/html/p_occasional_papers01.html.